



MINISTRE
DE LA CULTURE

SECRETARIE D'ETAT AUPRES DU PREMIER
MINISTRE, CHARGEE DES PERSONNES
HANDICAPEES

Communiqué de presse

Paris, le 26 mars 2018

Françoise Nyssen, ministre de la Culture et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du premier Ministre, chargée des personnes handicapées dévoilent les résultats de la 7^{ème} édition du prix *Patrimoines pour tous*

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, proclame les lauréats de la septième édition du prix *Patrimoines pour tous* en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du premier Ministre, chargée des personnes handicapées.

Créé en 2011 dans le cadre de la politique de démocratisation culturelle menée par le ministère de la Culture, le prix *Patrimoines pour tous* distingue une démarche d'excellence en matière d'accessibilité généralisée pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental.

Doté d'un montant de 50 000 €, ce prix permet de récompenser des établissements patrimoniaux nationaux ou relevant des collectivités territoriales qui ont mis en place une politique d'accessibilité généralisée de qualité en faveur des personnes handicapées. Il met en avant les réalisations les plus novatrices dans le domaine des offres culturelles visant à favoriser la plus grande autonomie des personnes handicapées.

Le jury, réuni sous la présidence du directeur général des patrimoines, en présence de la déléguée ministérielle à l'accessibilité et des responsables des principales associations représentatives de personnes handicapées, a décerné le palmarès suivant :

Premier prix : Musée de Bretagne

Dotation de 30 000 euros

Ce musée, qui fait partie de l'ensemble culturel Les Champs Libres, déploie des efforts remarquables pour tendre à l'accessibilité universelle. Il s'inscrit pleinement dans l'action de Rennes Métropole pour favoriser la mobilité et permettre la circulation dans l'espace urbain.

Deuxième prix : Musée départemental Arles antique

Dotation de 20 000 euros

Avec ce prix, le jury a souhaité récompenser les actions novatrices entreprises par cet établissement et par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en matière d'autonomie de la visite, de méditation et de communication.

Mention spéciale : Forteresse royale de Chinon

Le jury a voulu saluer le travail remarquable réalisé par les équipes de la Forteresse royale et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour que ce monument ouvre ses portes au plus grand nombre et qu'il dépasse ses contraintes patrimoniales en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le prix *Patrimoines pour tous* s'inscrit dans la démarche portée par le Comité Interministériel du Handicap réuni le 20 octobre 2017 par le Premier ministre. Il fait écho aux mesures annoncées par la ministre de la Culture le 17 novembre 2017 dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine et participe au combat qu'elle a engagé contre la discrimination culturelle et pour l'accès du plus grand nombre à la culture.

Depuis sa création en 2011, le prix *Patrimoines pour tous* a distingué 30 établissements patrimoniaux.